

# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Conseil Départemental des Vosges
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
<b>Référence :</b>	T25017
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 05 décembre 2025 à 12:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le jeudi 22 janvier 2026 à 16:00:00
<b>Titre :</b>	RD429 – Aménagement de la traverse de Dombrot-Le-Sec – Tranche 2
<b>Descriptif :</b>	<p>La présente consultation concerne la RD429 – Aménagement de la traverse de Dombrot-Le-Sec – Tranche 2.</p> <p>Conformément à l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, une convention de groupement de commandes a été passée entre le Conseil départemental des Vosges et la Commune de Dombrot-Le-Sec pour la réalisation de l'opération. Le Conseil départemental des Vosges est chargé de la gestion des procédures.</p> <p>Principales quantités : Pour le département : Démolition de chaussée : 3675 m<sup>2</sup>; Couches de formes GNT : 1500 m<sup>3</sup>; Enrobés : 1700 t.</p> <p>Pour la commune : Démolition d'enrobés : 1770 m<sup>2</sup>; Déblais : 900 m<sup>3</sup>; GNT : 790 m<sup>3</sup>; Dépose / repose bordures granit : 570 ml; Fourniture / pose bordures granit T : 180 ml; Dépose /repouse pavés granit : 655 ml; Fourniture / pose pavés béton drainant : 110 m<sup>2</sup>; Enrobés : 180 T; Béton désactivé : 440 m<sup>2</sup>; Sable stabilisé : 940 m<sup>2</sup>; Canalisations réseau pluvial : 225 ml; Fourniture terre végétale : 440 m<sup>3</sup>; Engazonnement : 1650 m<sup>2</sup>; Massifs végétaux plantés : 20 m<sup>2</sup>; Plantations arbres de hautes tiges : 19U.</p>

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 1** Posée le 08/12/2025 à 14:24:48

Bonjour,  
Le DE Excel de la commune est protégé et la case du prix 9.1.2.3 (ligne 178) est bloqué.  
Est-il possible de l'avoir débloqué s'il vous plaît.  
En vous remerciant.

Cordialement,

Répondu le 09/12/2025 à 11:50:37

Bonjour,

Le DE vient d'être remplacé.

Cordialement